

COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

HOTEL DE VILLE

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Présentation du Compte Administratif 2025
de Castelnaud-le-Lez

1 PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025



Ce rapport permet d'analyser la situation financière de la commune sur la période 2023-2025, d'examiner les résultats comptables de l'exercice 2025 au regard des crédits ouverts et des réalisations constatées, mais également de proposer les grandes orientations de la stratégie financière qui accompagnera le prochain mandat municipal.

2

CONTEXTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025



Le Compte Administratif (CA) constitue le document budgétaire retraçant l'ensemble des opérations réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025. Il permet notamment :

- ✓ de constater les résultats de l'exercice
- ✓ d'analyser les équilibres financiers de la commune
- ✓ de mesurer la capacité d'autofinancement et le niveau d'investissement réalisé
- ✓ d'assurer la transparence de l'information financière à destination des élus et des habitants

3

LES ENJEUX DU CA 2025



Présenter une vision claire de l'exécution budgétaire



Mesurer la situation financière de la commune



Renforcer la lisibilité et la transparence financière

EN COMPLÉMENT, LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

EN COMPLÉMENT, LE COMPTE FINANCIER UNIQUE...

Conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2024, le Compte Financier Unique (CFU) deviendra obligatoire pour les collectivités locales au plus tard à compter l'exercice 2026.

La commune de Castelnaud-le-Lez produira ainsi son 1er CFU en 2027 au titre de l'exercice 2026.

Le vote du Compte Administratif 2025 constitue donc la dernière étape avant l'entrée progressive dans ce nouveau cadre comptable et financier modernisé.

OBJECTIFS DU FUTUR CFU



Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable



Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière
Données budgétaires et informations patrimoniales en un seul document



Améliorer la qualité des comptes en s'inscrivant dans une démarche de dématérialisation



FISCALITÉ LOCALE : DES CHOIX QUI PÈSENT SUR LES CASTELNAUVIENS

Une fiscalité élevée qui résulte de bases en forte croissance
et de taux d'imposition parmi les plus hauts de la métropole.

1 DES BASES EN FORTE CROISSANCE DUES À UNE URBANISATION EXCESSIVE



Les bases du foncier bâti
augmentent fortement sous
l'effet d'une urbanisation
massive et continue.

BASES FISCALES (EN €)	2023	2024	2025
Base foncier bâti	38 123 471	40 599 233	42 222 622



Entre 2023 et 2025, la base foncier bâti
progresses de +10,7 %.
Cette hausse mécanique alimente le produit fiscal,
sans effort de gestion.

2 DES TAUX D'IMPOSITION TROP ÉLEVÉS



Les taux d'imposition pratiqués
par la commune sont parmi les
plus élevés de la métropole,
en particulier sur le foncier bâti.

TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE (%)	2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,36 %
Taxe foncier bâti	54,11 %
Taxe foncier non bâti	115,01 %



Le taux de foncier bâti (54,11 %)
se situe parmi les plus élevés
de la métropole.

3 UN EFFORT FISCAL DEMANDÉ AUX CASTELNAUVIENS TROP IMPORTANT



Des bases dopées par l'urbanisation
et des taux trop élevés conduisent
à un effort fiscal trop important.

PRODUIT FISCAL DE LA COMMUNE (EN €)	2023	2024	2025
	23 021 886 €	24 364 676 €	25 108 255 €



Un effort fiscal excessif
par rapport aux autres villes
de la Métropole.



PROMESSE TENUE : DÈS 2026, LA NOUVELLE MUNICIPALITÉ BAISSE LES 3 TAUX DE 8 %

Moins de pression fiscale, plus de pouvoir d'achat pour les Castelnaudviens.
Notre engagement : une gestion saine, responsable et tournée vers l'avenir.



ÉVOLUTION DES RECETTES DE GESTION

ÉQUILIBRES FINANCIERS		CA 2023	CA 2024	CA 2025
	RECETTES DE GESTION	33 605 890 €	35 426 342 €	37 463 616 €
	Produit des services (R70)	2 403 689 €	2 528 652 €	3 073 046 €
	Impôts et taxes (R73)	26 069 960 €	27 208 440 €	28 072 744 €
	Taxe foncière & habitation	23 021 886 €	24 364 676 €	25 108 255 €
	Dotations et Participations (R74)	4 761 243 €	5 070 980 €	5 824 624 €
	Autres recettes de fonctionnement	24 856 €	151 864 €	162 834 €

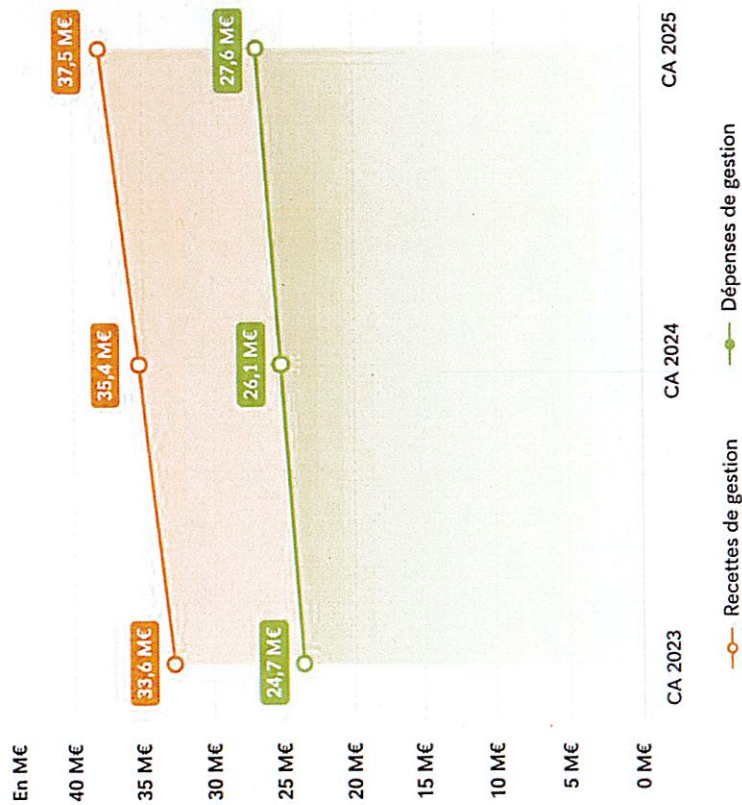
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE GESTION

ÉQUILIBRES FINANCIERS		CA 2023	CA 2024 (M57)	CA 2025 (M57)
	DÉPENSES DE GESTION	24 715 897 €	26 086 628 €	27 551 105 €
	Dépenses de personnel (D012)	15 987 406 €	16 943 118 €	17 653 848 €
	Charges à caractère général (D011)	5 447 037 €	5 811 021 €	6 277 187 €
	Atténuation de produits (D014)	1 497 997 €	1 380 748 €	1 614 755 €
	Autres charges courantes (D65)	1 783 457 €	1 951 741 €	2 005 311 €

LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

L'évolution des recettes et des charges de gestion

	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Var. %
Recettes de gestion	33,6 M€	35,4 M€	37,5 M€	+ 11,4 %
Dépenses de gestion	24,7 M€	26,1 M€	27,6 M€	+ 11,5 %



ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023	CA 2024 (M57)	CA 2025 (M57)
ÉPARGNE DE GESTION	8 889 993 €	9 339 714 €	9 912 511 €
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	8 181 120 €	8 688 726 €	9 196 248 €
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	5 478 667 €	5 856 781 €	5 614 325 €

L'EFFORT D'ÉQUIPEMENT

Dépenses réelles d'investissement				
Libellés	2023	2024	2025	
Dotations et fonds divers (D10)	21 347 €	0 €	233 €	
Subventions d'investissement (D13)	0 €	0 €	0 €	
Immobilisations incorporelles (D20)	159 486 €	118 862 €	41 875 €	
Subventions versées (D204)	1 841 277 €	1 876 583 €	1 618 769 €	
Immobilisations corporelles (D21)	5 572 010 €	2 733 177 €	2 202 638 €	
Immobilisations en cours (D23)	9 763 991 €	4 347 870 €	4 108 753 €	
Autres immobilisations financières (D27)	348 €	753 €	0 €	
Total des dépenses (hors dette)	17 337 325 €	9 077 245 €	7 972 268 €	

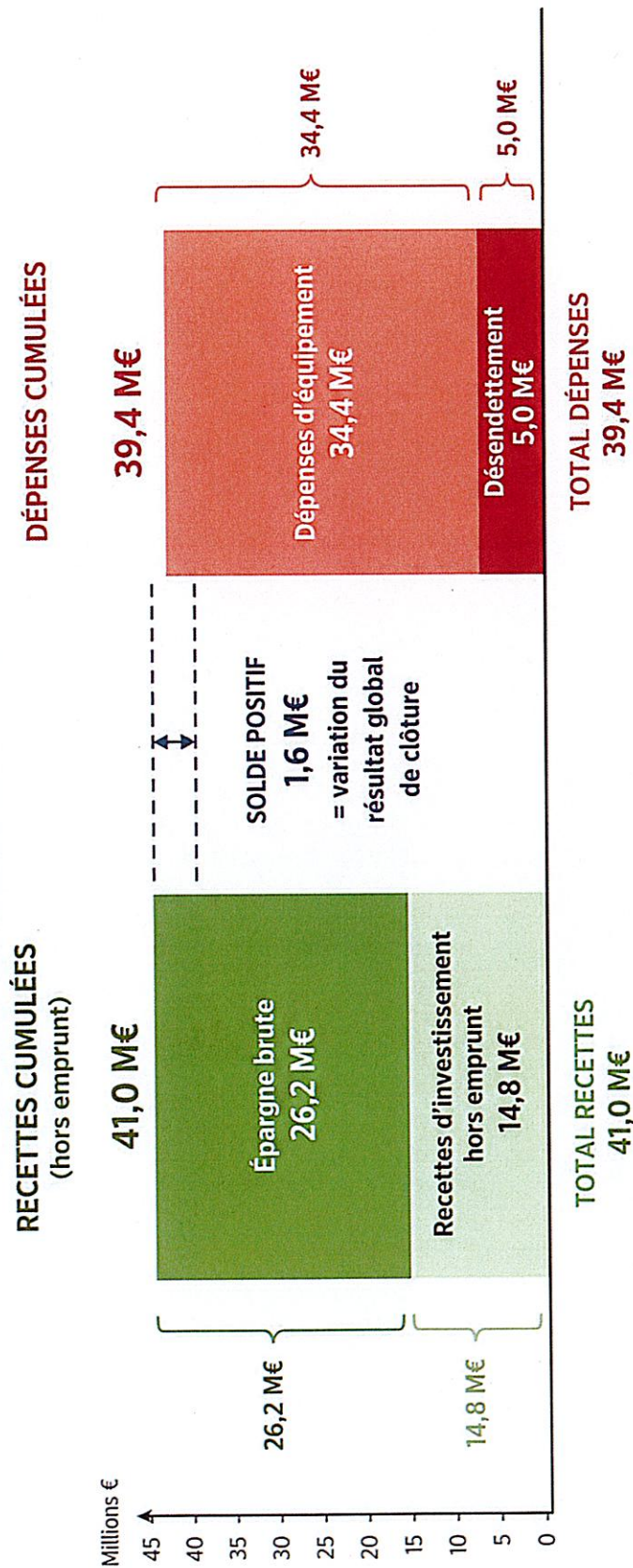
Recettes réelles d'investissement				
Libellés	2023	2024	2025	
Dotations et fonds divers (R10)	1 850 437 €	2 144 020 €	1 114 932 €	
Subventions d'investissement (R13)	1 207 128 €	1 708 085 €	321 285 €	
Autres immobilisations (R21 + R22 + R23)	0 €	62 484 €	0 €	
Participations et créances (R26)	0 €	0 €	0 €	
Autres immobilisations financières (R27)	2 400 200 €	0 €	0 €	
Produits de cession (R775)	3 405 113 €	399 000 €	22 600 €	
Total des recettes (hors emprunt)	8 862 878 €	4 313 589 €	1 481 417 €	



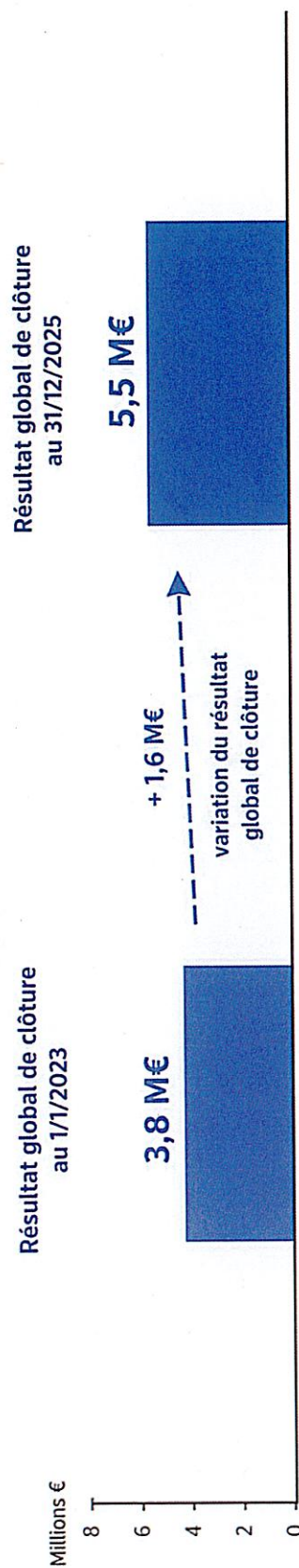
■ COMMENTAIRE

→ Des dépenses d'investissement en forte baisse en 2024 et 2025 ; cependant, les dépenses 2025 ont été minorées par le report sur 2026 de l'achat des Arcades (3 M€).

Financement des investissements (2023 à 2025)

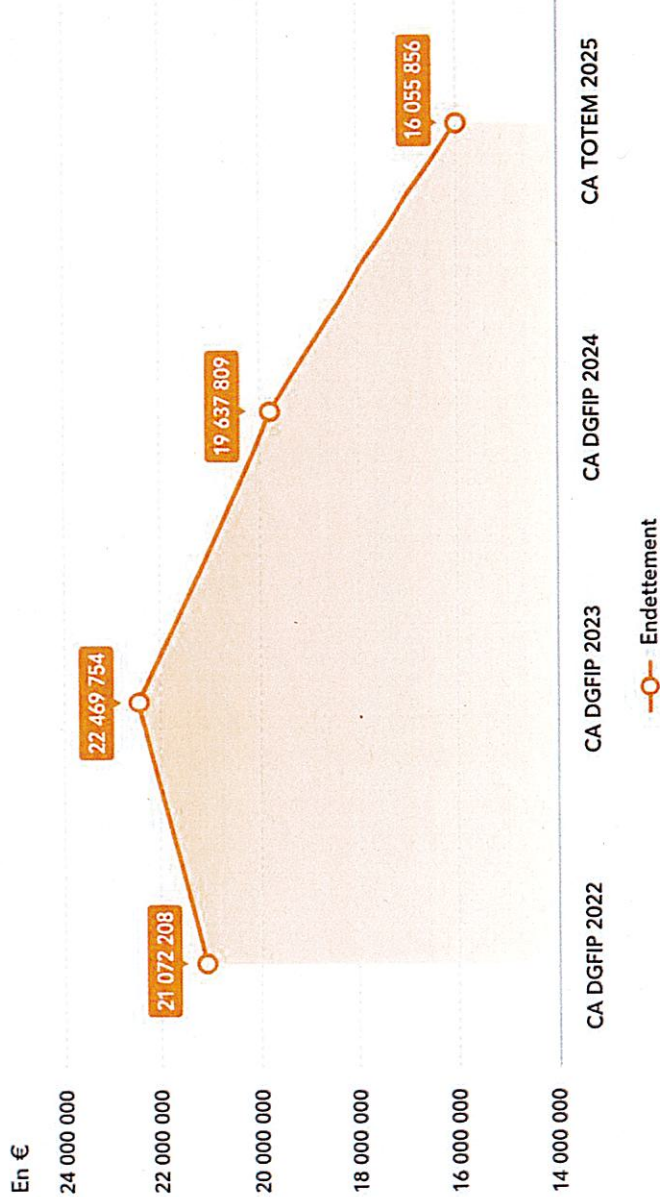


Évolution du résultat global de clôture



LA DETTE

	CA DGFI 2022	CA DGFI 2023	CA DGFI 2024	CA TOTEM 2025	% / an
Endettement	21 072 208	22 469 754	19 637 809	16 055 856	-8,66%



Au 31 décembre 2025, la dette communale s'élève à 16 M€ (soit 620 €/habitant, contre 1 000 € environ pour la strate)



La faiblesse de la dette communale est la contrepartie de l'effort fiscal élevé des castelnaudviens



Pour mémoire, le solde de notre trésorerie est de 6 M€ au 31/12/2021

GRANDES MASSES FINANCIÈRES (K€)

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2023 (K€)	CA 2024 (K€)	CA 2025 (K€)
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	37 145	35 882	37 495
RECETTES DE GESTION	33 606	35 426	37 464
Dont impôts et taxes (R73)	26 070	27 208	28 073
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	25 558	26 795	28 277
DÉPENSES DE GESTION (HORS D66, D67 & D68)	24 716	26 087	27 551
Dont dépenses de personnel (D012)	15 987	16 943	17 654
ÉPARGNE DE GESTION	8 890	9 340	9 912
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	8 181	8 689	9 196
ÉPARGNE NETTE	5 479	5 857	5 614
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)	17 359	9 077	7 972
RECETTES D'INVESTISSEMENT (Y.C. CESSIONS, HORS DETTE)	8 863	4 314	1 459
BESOIN DE FINANCEMENT	8 496	4 764	6 514
Emprunts nouveaux	4 100	0	0
Résultat de l'exercice	1 083	1 093	-899
RÉSULTAT DE CLÔTURE (HORS REPORT D'INVESTISSEMENT)	5 277	6 370	5 471
ENCOURS DE LA DETTE (AU 31/12)	22 470	19 638	16 056

3 LEÇONS POUR LE MANDAT

1 UNE ÉPARGNE TROP ÉLEVÉE APPUYÉE SUR UN EFFORT FISCAL DISPROPORTIONNÉ



La commune dégage une épargne importante, mais au prix d'une **pression fiscale élevée** qui pèse sur les ménages et les entreprises.

Points de vigilance à considérer :

- ⚠ Pression fiscale supérieure à la moyenne
- ⚠ Épargne trop élevée et partiellement sous-exploitée
- ⚠ Répartition temporelle inéquitable de l'effort fiscal



Rechercher un meilleur équilibre entre effort fiscal et niveau d'épargne.

2

DES MARGES DE MANŒUVRE QUI DOIVENT ÊTRE UTILISÉES POUR PALLIER CERTAINES CARENCES DES SERVICES PUBLICS, TOUT EN ÉVITANT DES DÉPENSES SUPERFLUES



La commune dispose de marges de manœuvre financières réelles qu'il est pertinent de mobiliser pour pallier certaines carences des services publics, tout en évitant des dépenses superflues.

Priorités à adresser :

- ✓ Renforcer les services du quotidien (police, éducation...)
- ✓ Réduire les inégalités d'accès aux services
- ✓ Anticiper les besoins futurs de la population



Utiliser les marges disponibles pour répondre aux besoins et améliorer l'action publique, en évitant les dépenses superflues.

3

UN ENDETTEMENT QUI DOIT RESTER MAÎTRISÉ



L'endettement de la commune doit rester à un niveau soutenable pour préserver la capacité d'investissement.

Points de vigilance :

- ✓ Endettement maîtrisé
- ✓ Sélectionner les investissements les plus utiles
- ✓ Investissements financés sans fragiliser la situation financière



Une gestion de la dette qui garantit la soutenabilité financière.



UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026